
Discours de l'orateur de la députation du district, de la municipalité, du comité de surveillance, de la garde nationale et de la société populaire de Montagne-Bon-Air, qui applaudissent aux mesures vigoureuses de la Convention contre les ennemis du peuple, lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Discours de l'orateur de la députation du district, de la municipalité, du comité de surveillance, de la garde nationale et de la société populaire de Montagne-Bon-Air, qui applaudissent aux mesures vigoureuses de la Convention contre les ennemis du peuple, lors de la séance du 5 germinal an II (25 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 342;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20465_t1_0342_0000_5

Fichier pdf généré le 23/01/2023

et vexé les amis du Peuple et les sans-culottes auront l'agrément de ne rencontrer que des frères et des amis. Mais ces hommes que la Société a vomis de son sein s'agitent encore au fond de leurs retraites, ils cherchent encore à répandre le poison qui les dévore, il seroit bien à désirer qu'ils disparussent tous du sol de la Liberté qu'ils souillent par leur présence; en attendant ce moment désiré, nous vous demandons, Législateurs, de décréter qu'une Commission temporaire sera établie dans notre département de la République.

Cette commission examinera la conduite des détenus; ceux qui seront innocents (s'il en est parmi eux) rentreront dans le sein de leurs familles; ceux qui seront reconnus et jugés ennemis de la République payeront de leur tête leurs crimes et leurs forfaits; ceux enfin qui, sans mériter la mort, auront montré une indifférence criminelle pour la Révolution, tous ceux qui seront déclarés suspects, resteront incarcérés jusqu'au moment où sans craindre qu'ils puissent se réunir à nos ennemis extérieurs, vous les bannirez ignominieusement du pays de la Liberté qu'ils sont indignes d'habiter, et vous les enverrez dans des lieux où ils pourront courber à leur aise le cou sous le joug infâme d'un despote aussi vil et aussi scélérat qu'eux. Mais pour que du fond de leurs prisons, ils ne puissent en aucune manière être dangereux; il faut qu'ils n'ayent aucune relation avec leurs parents, leurs amis, leurs créatures, ces hommes mous et sans énergie qui cherchent à apitoyer sur leur sort; il faut qu'ils soient entièrement isolés comme le rebut de la Nature. Ordonnez, Législateurs, que ceux qui seront condamnés à la détention jusqu'à la paix soient transférés d'un département dans un autre. Cet échange d'aristocrates déjouera entièrement leurs projets sinistres. Cette mesure, nous le croyons, est digne des Montagnards. Il n'est plus temps de ménager nos ennemis. Ces scélérats s'ils le pouvoient perceroient de leurs poignards le cœur de tous les patriotes comme ils ont percé celui de Marat.

Que du sommet de la Montagne la foudre révolutionnaire écrase tous ces êtres impurs qui regrettent l'Ancien régime et cherchent à ébranler cette République que nous sommes tous disposés à défendre au prix de notre sang. Vive la République! Vive la Montagne! »

F. GUINIER, LETHULLIER, FRELET,
LASNEVAUVIGNE (*secrét.*), PATURELLE.

31

Le district, la municipalité, le comité de surveillance-révolutionnaire, la garde nationale et la société populaire de Montagne-Bon-Air applaudissent aux mesures vigoureuses de la Convention nationale contre les ennemis du peuple, à la découverte de l'infâme complot et à la punition de la faction scélérate qui vouloit mettre le peuple en insurrection contre la liberté; ils n'attendent que des succès du zèle et du courage des législateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

(1) P.V., XXXIV, 127. M.U., XXXVIII, 203.

L'ORATEUR de la députation. Législateurs,

La Patrie vous doit encore une fois son salut. Une faction scélérate qui vouloit mettre le peuple en insurrection contre la liberté est par vous abattue, et l'énergie que vous avez déployée dans cette circonstance va de nouveau prouver aux ennemis de la République que leurs efforts liberticides doivent se briser aux pieds de la Montagne dont le sommet doit écraser tous les conspirateurs.

Pitt, cet infâme agent de la tyrannie, n'a point avec son or enlevé des amis de la Liberté, car il s'étoit adressé à des hommes immoraux et corrompus qui jamais n'ont pu de bonne foi servir une cause aussi belle et qui ne peut triompher que soutenue par la vertu.

Courageux Montagnards, colonne inébranlable de la Liberté, le peuple va vous dire, de toutes les parties de la République, que vous avez encore une fois bien mérité de lui et ce sera votre récompense, la seule qui convienne à des républicains et qui soit digne de vos courageux efforts.

Qu'ils tremblent les ennemis des droits de l'homme: on ne cache point impunément aux yeux du peuple ce qui lui présente son bonheur, et en même temps qu'il arrache le voile qui lui dérobe, le masque des conspirateurs tombe et la scélérate est punie.

Ils se sont trompés, les traîtres, quand ils ont cru qu'ils pouvoient faire du peuple l'instrument de leur passion, quand ils ont cru que ce peuple qui, depuis 5 ans, a fait d'innombrables sacrifices, pouvoit servir une autre cause que celle de la Liberté. Non, Législateurs, le Peuple suivra constamment l'étendard sous lequel vous voulez le conduire au bonheur; c'est de vous, c'est de vous seuls qu'il l'attend et vos travaux depuis le 31 mai lui en sont les garants.

Dégagés maintenant de deux factions qui par des routes différentes tendoient à opprimer la liberté, nous n'avons plus à espérer que des succès. Maintenant que l'immoralité et le crime sont abattus, les vertus vont paroître et sur elles se fondera les bases de la République. C'est alors que les peuples qui gémissent encore dans les chaînes de l'esclavage feront justice de leurs usurpateurs. proclameront les Droits de l'Homme et ouvriront des temples à la Raison.

C'est le vœu des Républicains composant les autorités constituées, la garde nationale et la Société populaire de Montagne-Bon-Air dont les principes toujours constants les portent à se rallier autour du centre unique et le seul susceptible de sauver la chose publique (1).

(1) C. 299, pl. 1047, u. 46. Signé: DUFRESNAY (*président et c^o pour le distr.*), GAULZ (*présid. de la Sté popul.*), LEBRUN (*command' en chef du 2^e b^{no}*), BUSSIÈRE (*c^o de la municip.*), MENBAUT, THEVENIN (*du C. révol.*), DOGUET, MASSIN, GUYARD (*adjud' du 1^{er} b^{no}*), PONCE (*c^o de la Sté popul.*), BARTHES, BOULLY (*artilleur*), HUSSON, MUCIUS (*adjud' du 2^e b^{no}*), SIMONNOT (*c^o de la Sté popul.*), CHARPENTIER, GIRARD, HURTAUD, POUGET (*secrét. de la Sté popul.*), DELAVALADE, PAYNEL (*de la Sté popul.*).